

Conseil d'Administration du 4 février 2025

Ce compte-rendu est rédigé par Olivier Garet et Sabrina Sinigaglia-Amadio, élu·e·s Espoir au CA de l'Université de Lorraine. C'est un retour non exhaustif qui se concentre sur quelques points saillants. Les expressions en rouge indiquent des hyperliens externes.

La séance s'ouvre par des informations de la Présidente.

Hélène Boulanger (présidente)

La Présidente exprime sa satisfaction devant certaines avancées inscrites dans le budget proposé par le gouvernement de M. Bayrou. Elle évoque notamment le financement de la moitié du CAS-pension (augmentation de la contribution des universités au régime des retraites de la fonction publique), ce qui représentera 8M pour l'UL, la volonté affichée de se rapprocher des objectifs de la LPR, ainsi que la compensation de certaines dépenses contraintes. Selon elle, si cela est confirmé, cela ouvrira des perspectives pour les projets d'investissements. Cela nous laisserait en situation contrainte mais supportable, pourvu que nous ne relâchions pas l'effort.

Hélène Boulanger

Évoquant la visite d'Antoine Petit le 17 janvier, Hélène Boulanger revient brièvement sur la labellisation des keylabs. Selon elle, l'intention d'Antoine Petit était d'identifier la structuration des apports du CNRS dans ses liens avec les universités. Mais la labellisation crée une frontière entre ceux qui y sont et les autres, d'où de fortes réactions en interne au CNRS et dans les universités, qui n'ont été informées que la veille au soir. La création de ces sous-catégories n'est pas opportune. Mais il y a un moratoire, il faut attendre de voir.

Olivier Garet (ESPOIR)

Le moratoire sur les Keylabs ne nous rassure pas vraiment. Philippe Baptiste s'inscrit dans une forme de continuité des ministres de l'Enseignement Supérieur d'Emmanuel Macron, épousant la figure du protecteur des Universités face au croquemitaine de Bercy. En un certain sens, M. Hetzel a incarné une forme de parenthèse, et nous retrouvons une incarnation du pouvoir proche de celle de M^{me} Sylvie Retailleau. Nous en retrouvons les figures, y compris le discours faussement compréhensif sur la réduction du nombre d'Appels À Projets.

La problématique des keylabs suscite l'inquiétude dans notre université. Il ne faudrait pas y voir un désintérêt pour le sort des laboratoires de recherche qui ne sont pas UMR. Mais les propos du ministre, qui, au-delà de sa protestation de forme, valident la démarche d'Antoine Petit et inquiètent les communautés de travail regroupant personnels de l'Université et du CNRS. On voit bien que la mise en concurrence continue demeure le mode de pensée indépassable.

Hélène Boulanger

Hélène Boulanger souligne que le ministre actuel a porté, sur le budget, des amendements qui n'étaient pas présents avec le précédent. Si la mise en compétition des unités de recherche entre elles n'est pas un fait nouveau, il y a en effet un risque que le label fixe ces différences. Mais il faut attendre d'en savoir plus pour en reparler.

Note de contexte

Le conseil d'Administration arrive à la fin d'une suite de réunions où Hélène Boulanger a eu l'occasion d'entendre les réactions des personnels de l'Établissement aux projets d'Antoine Petit. Les élu·e·s ESPOIR ont notamment initié l'écriture d'une motion sur les Keylabs, votée par le Conseil Scientifique. La présidente a pris toute sa part dans la rédaction de la motion, que nous reproduisons ci-dessous.

Texte de la motion

Le Conseil Scientifique de l'Université de Lorraine s'oppose à la mise en place du label CNRS Keylabs. Cette décision unilatérale, engagée de manière non concertée, pas plus avec l'Université de Lorraine qu'avec les autres organismes nationaux de recherche, menace en effet la cohérence et la trajectoire de la politique scientifique du site lorrain de recherche. Le conseil réaffirme son soutien à l'ensemble des unités de recherche, qu'elles soient mixtes ou non, considérant que cette diversité nourrit les dynamiques de recherche qui permettent à l'ensemble du site de rayonner à l'international, ce qui doit être soutenu par une politique de répartition des moyens équilibrée.

Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière 2025-2029

Le schéma est présenté par le VP Christophe de Nantois, assisté par Alexandre Pery (directeur de de la Direction du Patrimoine Immobilier) et Pierre-Emmanuel Jeunehomme.

Présentation du projet

Le total des coûts du schéma est estimé à 271 M€, dont les 2/3 dans une stratégie patrimoniale, et le 1/3 dans une stratégie d'intervention.

Concernant le financement, les besoins sont estimés à 50M€/an sur 25 ans.

Ce schéma est établi en ayant en tête l'éventuelle orientation de l'Établissement vers la dévolution du patrimoine.

Le regroupement des sites de la Présidence dans l'agglomération nancéienne est évoqué. Plus généralement, il est avancé qu'il faut mettre en place une politique de rationalisation pour diminuer la taille de notre parc à long terme.

Elements de contexte

Si l'on s'en tenait à un simple verbatim du CA de février, la dévolution du patrimoine n'est que brièvement évoquée par M. Jeunehomme. Toutefois, cette orientation a été plusieurs fois évoquée par la Présidente devant les conseils et le traditionnel message d'information produit par les services de la présidence après le CA annonce clairement la couleur : « Le SPSI 2025-2029 s'inscrit dans une dynamique de continuité, de transition et de dévolution patrimoniale. »

Olivier Garet (ESPOIR)

Nous mesurons que dans le monde, en France même, l'attachement à la démocratie recule. Cet attachement ne fera que décroître si la démocratie ne peut avoir de réalité dans notre quotidien. Sans entrer dans un débat général sur la possibilité d'une démocratie directe et sur les limitations de la démocratie représentative, on observe que partout le pouvoir exécutif avance au détriment du pouvoir d'assemblée. Si l'on croit sincèrement en la démocratie, il faut la préserver et permettre un vrai débat basé sur l'appropriation réelle des documents qui nous sont soumis (plus de 180 pages, envoyé le 29 janvier, on est le mardi 4 février). Des sommes importantes et des stratégies de long terme de l'Établissement sont en jeu.

Christophe de Nantois (VP)

Christophe de Nantois nous assure de sa sensibilité aux questions démocratiques. Il nous indique que les projets présentés visent à assurer les demandes de financement. Il y aura un vote définitif plus tard.

Jean-Yves Jouzeau (PULSAR)

Jean-Yves Jouzeau souligne que nous ne maîtrisons pas tous les paramètres et s'interroge sur notre capacité à nous maintenir partout. Sans négliger l'importance du maillage territorial, il lui semble qu'il pose aussi d'autres problèmes, citant en particulier l'exemple d'*Hôpital 2030*. Si on manque de moyens, quels seraient les arbitrages envisagés ?

Hélène Boulanger

Hélène Boulanger témoigne qu'on lui donne souvent le conseil de fermer tous les sites hors Metz/Nancy pour faire des économies. Elle s'y refuse absolument, note que les collectivités territoriales ont également des stratégies et qu'un tissu économique en expansion a des effets positifs sur l'université. Le projet pour l'hôpital n'est pas en concurrence et l'université pourra en bénéficier. Sur la question de la priorisation, elle a confiance en notre capacité à dégager des urgences. Concernant la question démocratique, sa réponse rejoint celle de M. de Nantois.

Résultat du vote : 21 pour, 2 abstentions (ESPOIR)

Schémas Directeurs Universitaires Territoriaux

Stéphane Leymarie et Yan Tondescini nous présentent deux petits films, le premier est un film de communication relatif à la stratégie territoriale de l'établissement, le deuxième présente la méthode d'élabo-

ration d'un projet de territoire : la définition d'un territoire (récupérer données stat, etc. de la DAPEQ et l'OREF), le diagnostic (partage avec des collectivités territoriales + divers acteurs), élaboration (rencontres en ateliers pour définir des actions...), SDUT, coordination 4 schémas réalisés en 2024. 4 seront réalisés en 2025 + lancement des 4 schémas établis en 2024

Elements de contexte

Lors d'une réunion du bureau du CA, nous avons demandé qu'une présentation des SDUT soit faite devant le CA. La méthodologie nous a été présentée, ce que nous apprécions ; nous attendons les bilans des situations territoriales et des propositions concrètes. Les premiers bilans devraient être bientôt disponibles, sous la forme de plaquettes déclinées suivant les territoires.

Règlement de gestion des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs recruté.es sur des Chaires de Professeur Junior (CPJ)

Le règlement de gestion est voté à l'unanimité. Nous (élu.e.s ESPOIR) nous abstenons (20 pour, 2 abstentions).

Elements de contexte

Comme nous l'avons déjà dit, les CPJ renforcent la précarité dans la recherche, sème la division entre les personnels par la multiplication des statuts. La précarité de l'emploi s'oppose à la liberté de la recherche, dont nous saisissons, plus que jamais, la nécessité. Nous avons d'ores et déjà l'expérience de situations personnelles difficiles que peut créer ce statut spécial. Bref, la création d'une CPJ plutôt que d'un emploi de fonctionnaire est toujours une mauvaise idée. Toutefois, le règlement de gestion mis en place à l'UL, est, en particulier grâce à l'action des élus ESPOIR dans les conseils, moins néfaste que ce qui peut exister dans d'autres établissements, d'où notre abstention.

LDG relatives au RIPEC

Nous intervenons pour préciser notre position.

Olivier Garet (ESPOIR)

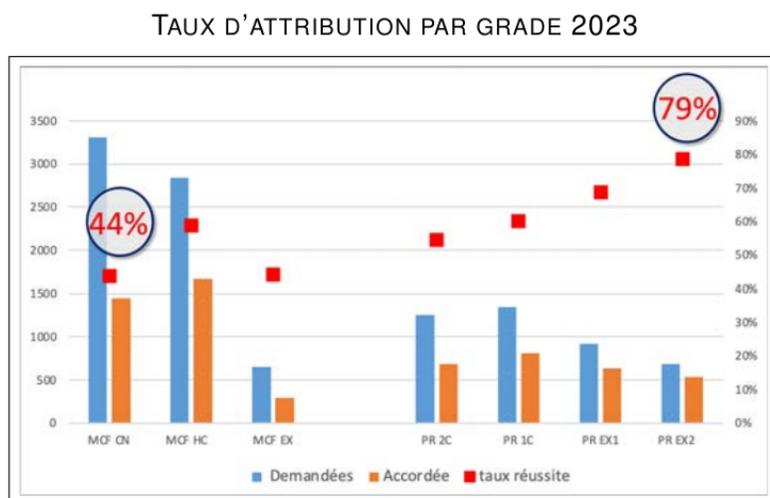
Le texte qui nous est proposé prévoit, conformément aux préconisations ministérielles, de veiller à l'équilibre entre les disciplines et au sein des différents grades de chaque corps. Si la distinction entre les corps (MCF/PR) a toujours été opérée à l'université de Lorraine, nous réclamons depuis 2022 que l'on veille également à une juste répartition entre les grades. C'est particulièrement important chez les professeurs, où on observe actuellement de grandes inégalités entre les grades. Rien de très étonnant à cela : les promotions de grade sanctionnant une montée en compétence, fréquemment liée à l'exercice de responsabilités particulières, on se retrouve quasi-mécaniquement dans un fonctionnement où les primes vont à celles et ceux qui ont déjà été récompensés.

Nous nous réjouissons donc naturellement de cette évolution annoncée, dont nous nous serons vigilants à ce qu'elle soit effective.

Les LDG sont adoptées à l'unanimité (21 pour).

éléments de contexte

Ci-dessous, une illustration des inégalités de répartition de la C3, extrait d'un document de la CPCNU. (La référence sera donnée plus loin, avec toutes les références sur le C3 de la RIPEC).



→ Le taux d'attribution varie fortement selon les grades. Il est de **44% pour les MCFs CN** et de **79% pour les PRs CE2**. Au sein du corps des professeur-es des universités, ce taux varie également fortement.

Modalités d'attribution de la prime individuelle (C3) instituée par le nouveau RIPEC pour l'année 2025

La proposition qui est faite est de maintenir le montant à 4300 €

et de baisser le nombre de bénéficiaires, qui passe de 325 à 300.

Myriam Duban (VP)

Myriam Duban nous indique que certaines universités distinguent les montants des PU et MCF, contrairement à l'UL où on ne fait pas de différence dans les montants. Elle rapporte encore que de nombreuses universités ne reconnaissent que la recherche.

Olivier Garet (ESPOIR)

La C3 est un échec en termes de mobilisation des personnels. Ça se voulait comme quelque chose de très ouvert mais quand on regarde les candidatures, on n'a même pas 1 EC sur 2 investi dans une candidature, alors que la cible d'attribution est de 45%. Comme l'attribution se fait pour 3 ans, un effet mécanique est que si tout le monde candidatait à la RIPEC, le taux de réussite, ce ne serait pas de 45% mais un taux de réussite de 17%, ce qui serait insoutenable pour les candidat·e·s. Ainsi le dispositif ne fonctionne que si des personnes s'en écartent d'elles-mêmes. De fait, un grand nombre de collègues très investis continuent de penser que cela n'est pas pour elles. Mettre un montant à 4300€ n'est pas raisonnable du tout. Il serait préférable de donner un montant inférieur à un maximum de gens. Même si le travail d'évaluation réalisé en interne est fait avec le souci de bien faire, le dispositif n'est pas pertinent.

Jean-Marc Martrette (ENSEMBLE)

Pour Jean-Marc Martrette, la différence entre 3500€ et 4300€ par mois, c'est peu, mais cela concernerait 2300 collègues de plus qui seraient concerné·e·s. Selon lui, cela génère beaucoup de travail pour un dispositif qui dysfonctionne.

Hélène Boulanger

Hélène Boulanger entend que le dispositif est chronophage, mais le maintien du montant à 4300€ lui semble dans l'esprit de la réglementation. Elle assume ce désaccord avec [n]ous. Selon elle, si on ne veut pas créer un écart trop important entre cette reconnaissance (qui inclut l'enseignement) et la reconnaissance qu'obtenait la recherche par la PEDR, il ne faut pas descendre en dessous de ce montant moyen raisonnable.

Stéphane Leymarie (PULSAR)

Stéphane Leymarie observe que, ce n'est que la troisième année. Selon lui, on n'a pas encore tous les éléments pour dire si ça fonctionne ou pas.

Vote (300 places pour 4300€) : 5 CONTRE (dont nous), 1 abstention

éléments de contexte

Pour en savoir plus on pourra se reporter à

- **La note** de la CPCNU (Conférence Permanente du Conseil National des Universités)
- **la note statistique** du ministère sur la session RIPEC 2023 ;
- L'article d'Olivier Garet sur l'analyse mathématique de **l'arithmétique des primes**, parue dans **le numéro 132** du bulletin de liaison de la Société de Mathématiques Appliquées et Industrielles.